

Priorités clés pour 2012

Depuis la création de notre organisation en 2009, **nous nous employons essentiellement à rétablir la confiance des utilisateurs de services financiers.** À cette fin, nous concentrons notre action sur quatre grandes priorités :

Une meilleure protection des consommateurs de services financiers grâce à :

- des informations objectives, claires et comparables ;
- des conseils objectifs et compétents ;
- un système de recours collectif paneuropéen ;
- l'élimination de la discrimination fiscale à l'encontre des petits épargnants et des investisseurs particuliers ; et
- des règles cohérentes pour la protection des consommateurs et leur application, quels que soient le produit financier, le service ou le canal de distribution.

Améliorer la transparence, la liquidité, l'intégrité et l'efficacité des marchés financiers

La crise a mis au jour les défaillances des marchés financiers, notamment des marchés obligataires, mais pas uniquement. La « réintermédiation » des marchés financiers par les banques doit être limitée et les marchés financiers doivent d'abord servir les intérêts des investisseurs et des émetteurs et ensuite ceux des institutions financières.

Des prêts plus responsables et plus compétitifs

La crise a montré que les banques doivent se recentrer sur leurs activités principales – à savoir les dépôts et les prêts à l'économie réelle – dans un contexte de véritable concurrence. L'argent des banques centrales, des déposants et des contribuables ne doit pas servir à financer des investissements et des activités commerciales très lucratives, mais très risquées.

Meilleure gouvernance de la surveillance financière

Les autorités européennes doivent remédier à la représentation déséquilibrée des intérêts :

- des institutions financières (prestataires) d'une part, et
- des usagers des services financiers et autres parties prenantes indépendantes du secteur financier, d'autre part.